LIMOGES METROPOLE

ARRETE

du 12 septembre 2025

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la modification n°8 du Plan local d'urbanisme d'Aureil.

N°27090

Le Président de Limoges Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,
VU le Code de l'urbanisme, notamment l'article L.153-45,
VU le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L. 311-9,
VU la délibération du Conseil communautaire de Limoges Métropole en date du 24 novembre 2023 prescrivant la modification n°8 du Plan local d'urbanisme (PLU) d'Aureil,
VU la décision de Madame La Première Conseillère du Tribunal administratif de Limoges en date du 28 juillet 2025, désignant M. JOUSSAIN en qualité de commissaire enquêteur,
CONSIDÉRANT la nécessité de soumettre à enquête publique la procédure de modification n°8 du PLU d'Aureil,

ARRETE

ARTICLE 1er : Il y a lieu, conformément à l'article L.153-45 du Code de l'urbanisme, de procéder à l'enquête publique relative à la modification n°8 du Plan local d'urbanisme de la commune d'Aureil. Cette évolution consiste à reclasser une zone à urbaniser à long terme (2AU) en zone à urbaniser à court terme (1AU), à reclasser deux zones 1AU en zone 1AU et zone Agricole (A), et à créer une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) et prévoir un phasage des ouvertures à l'urbanisation.

L'enquête publique sera ouverte **du 06 octobre 2025 à partir de 9h00 au 20 octobre 2025 à 17h00 inclus**, soit pendant 15 jours consécutifs. Le siège de Limoges Métropole, situé au 31 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges, a été désigné comme siège de l'enquête publique.

ARTICLE 2 : Le dossier relatif à l'enquête prescrite à l'article 1 sera tenu à la disposition du public pendant 15 jours consécutifs du 06 octobre 2025 à partir de 9h00 au 20 octobre 2025 à 17h00, aux dates et aux lieux suivants :

- À la mairie d'Aureil, située au 49 rue des Écoles, 87220 Aureil, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, soit du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00, et le samedi matin de 09h00 à 12h00.
- Au siège de Limoges Métropole, situé au 31 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune d'Aureil (https://www.mairie-aureil.fr/), et sur le site internet de Limoges Métropole (https://www.limoges-metropole.fr/, onglet « enquête publique »).

ARRÊTÉ

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la modification n°8 du Plan local d'urbanisme d'Aureil

1 DOCUMENT - *Publié le 12 Septembre 2025*

27090.pdf
(.pdf, 185,3 Ko)

TÉLÉCHARGER